



CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

19^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 27 juin 2024

Auditoire de Vigner

Présidence : Mme Nathalie Müller

Secrétariat : M. Nicolas Droz

Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024	Page	2
3.	Demande de crédit d'engagement de CHF 86'500.00 pour l'assainissement d'armoires de distribution basse tension ; rapport à l'appui	Page	2
4.	Demande de crédit d'engagement de 145'000 francs pour le financement des mesures de sécurisation et d'optimisation du captage du Ruau ; rapport à l'appui	Pages	4 – 5
5.	Demande de crédit d'engagement de CHF 154'000.00 pour le remplacement de la signalisation lumineuse des carrefours Brel – rue de Neuchâtel et avenue de la Gare – rue de Neuchâtel (RC5) ; rapport à l'appui	Pages	5 – 7
6.	Demande de crédit d'engagement de 303'500 francs pour le financement des mesures d'assainissement, de sécurisation et d'optimisation de l'éclairage public communal ; rapport à l'appui	Pages	7 – 9
7.	Demande de crédit d'engagement de 310'000 francs pour le financement des mesures de sécurisation et d'optimisation du captage de Vigner ; rapport à l'appui	Pages	9 – 11
8.	Comptes et gestion de l'exercice 2023 ; rapport à l'appui	Pages	11 – 26
9.	Fusion : point de situation	Pages	26 – 27
10.	Communications du Conseil communal	Page	28
11.	Motions et propositions	Page	28
12.	Interpellations et questions	Page	28

Date	Statut	Commentaires
19.07.2024	Version provisoire pour approbation	
09.08.2024	Version définitive	

La Présidente

Il est presque l'heure, le secrétaire étant en retard, je vous propose d'attendre 5 minutes avant de commencer la séance.

Il est 19h11, je vous prie de bien vouloir prendre place. La 19^{ème} séance du Conseil général de cette législature est ouverte, je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue. Monsieur Chalon (président) étant absent et excusé, je le remplace donc ce soir.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et vous avez reçu l'ordre du jour.

1. Appel

La Présidente donne la parole à M. Nicolas Droz, secrétaire, qu'elle remercie d'ores et déjà de son travail.

Présent·e·s : 23

Excusé·e·s : MM. Yann Chalon, Abraham Doblado, Lionel Giron, David Guenin, Benjamin Jaggi, Ludovic Kuntzer, Philippe Von Bergen

Absent·e·s : Mme Ivana Marti
MM. Georges Bertoni, Benoît Hemmer, Ramadan Nrecaj, Jean-Philippe Pramil

Suppléant·e·s : M. Julien Bourreau

La présidente annonce que le quorum est atteint et que le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est à 12.

Elle rappelle que les absences sont à annoncer, par écrit et avant la séance, à la présidence du Conseil général et copie à l'administrateur. Elle rappelle également que les textes doivent être transmis à Mme Nadia Cutro (nadia.cutro@ne.ch) dès la suite de la séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Deux coquilles pour permettre à notre présidente de retrouver son prénom. A la page 8, « Nathalie », il manque le « h » et en page 14, en lieu de « e-i » le tiercer est de « i-e » en général. Merci d'apporter ces corrections au PV.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Demande de crédit d'engagement de CHF 86'500.00 pour l'assainissement d'armoires de distribution basse tension ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu pendant la séance)

Trois armoires électriques seront remplacées. Ces coûts ne sont pas pris dans le montant de CHF 200'000.00 qui concerne les travaux non planifiables.

L'amortissement est de 35 à 40 ans pour ces armoires. En moyenne, 3 armoires par année doivent ainsi être remplacées. Certaines armoires ont 35 ans et plus. La Commune de Saint-Blaise est propriétaire de ce réseau ; il est ainsi avantageux de les maintenir en état.

Ces montants figurent déjà aux crédits d'investissement.

Rapport de la Commission des énergies (non lu pendant la séance)

Cet investissement concerne le remplacement de trois armoires de distribution électrique. Ces remplacements sont dans la continuité des quatorze armoires électriques identifiées comme devant être remplacées.

La pertinence technique du remplacement complet de ces armoires électriques a été débattue. Malgré une configuration fonctionnelle de certains boîtiers, leur remplacement permettra de s'aligner sur la manière actuelle et réfléchie de distribuer de l'énergie.

La maintenance de ces armoires électriques a donc été acceptée par la Commission des énergies.

La Présidente ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Jean-Claude Berger (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe socialiste s'est laissé convaincre, tant par les arguments du rapport du Conseil communal que de celui de la Commission des énergies. Nous estimons très positif que cet assainissement soit réalisé avant la mise en place effective des nouvelles autorités de Laténa. Ainsi, ce « petit dossier » ne sera pas oublié.

Nous accepterons ce crédit, a minima, à l'unanimité des membres présents à la séance de préparation de notre groupe de ce lundi.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

L'entrée en matière est ok.

M. Charles Constantin (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Avoir de l'électricité en suffisance et au meilleur coût, telle est une des conditions-cadre pour bien vivre à Saint-Blaise. Les armoires de distribution basse tension y contribuent. Il y en a 100 dans la commune. L'espérance de vie de ces armoires est de 35 ans.

Le Conseil communal planifie méticuleusement l'assainissement desdites armoires. Pour 2024, le Conseil communal a jeté le dévolu sur trois armoires DABT. Une analyse multifactorielle a aidé le Conseil communal dans sa sélection.

Le groupe PLR soutient, à l'unanimité, l'arrêté demandant un crédit d'engagement de CHF 86'500.00 pour ces armoires.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **la Présidente** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité

4. Demande de crédit d'engagement de CHF 145'000.00 pour le financement des mesures de sécurisation et d'optimisation du captage du Ruau ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu pendant la séance)

En 2021, une pollution est intervenue dans le réseau à la station de Vigner. Afin d'éviter ce genre de problème dans les différentes stations de pompage, une sécurisation doit intervenir. En particulier, la station de télégestion est obsolète, son remplacement est devisé à CHF 71'000.00.

Actuellement, l'eau de javel est stockée pour chlorer l'eau. Une option aurait été d'utiliser des UV, mais cette option est plus coûteuse. Finalement, c'est l'option de l'électrolyse qui a été choisie pour produire le chlore et des pastilles de sel seront achetées plutôt que de l'eau de javel.

En cas de pollution majeure, on peut jouer avec la quantité de chlore, mais si la pollution est trop importante, il faut mettre la station de pompage hors service. Des solutions de rechange existent heureusement. En tous les cas, il est important de sécuriser avant un nouvel accident.

Ces investissements étaient également déjà prévus.

Demande acceptée à l'unanimité.

Rapport de la Commission des énergies (non lu pendant la séance)

Cet investissement est plein de sens et permettra une mise à niveau cohérente du système de captage du Ruau. Le remplacement des composants électroniques obsolètes qui ne sont plus disponibles sur le marché est considéré comme incontournable par la Commission des énergies.

Cet investissement a été accepté à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Silvia Carolillo (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Nous nous prononçons ce soir sur deux demandes de crédit qui touchent l'un des biens les plus fondamentaux de la vie de nos habitantes et habitants, l'approvisionnement en eau. La demande de crédit qui nous occupe ici concerne en particulier le captage du Ruau.

Le rapport nous gratifie d'une partie historique très intéressante, nous ramenant à 1846, année de construction de l'ouvrage du Ruau. Toute proportion gardée, je me permets ici un petit clin d'œil à notre collègue PLR qui, selon mes informations, a été à l'origine, il y a une vingtaine d'année, de l'installation des appareils dont il est question de voter son remplacement ce soir.

Nous relevons également l'adaptation du système de traitement de l'eau, toujours au chlore mais fonctionnant ici par électrolyse, ce qui permet de réduire les problématiques de transport, de manipulation et de stockage. La question s'est posée de savoir si cette nouvelle production de chlore permettrait de mesurer davantage la quantité de chlore injectée dans le circuit et de réduire les odeurs à la sortie de nos robinets, problématique déjà relevée dans cet hémicycle.

Cela dit, c'est sans abstention et sans opposition que le groupe socialiste a voté en faveur du crédit à l'unanimité de ses membres présents.

M. Jean-Maurice Ducommun (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de l'assemblée de groupe de lundi soir et à la lecture des rapports de la Commission des énergies et de la Commission financière et de gestion, le groupe PLR n'a pas trouvé d'opposition à ces 2 rapports. Toutefois, il faut relever une chose très importante, c'est que cette méthode de faire le chlore dans le local, sur les lieux, évitera des transports de chlore entre le local de la voirie et le Ruau, qui n'est pas sans risque. Cela règle un gros problème et facilite la vie à nos employés qui s'occupent de l'eau.

C'est pourquoi l'utilisation de chlore liquide, aussi dans l'article 6.1, est une solution économique, sécuritaire et efficace pour désinfecter l'eau. Quant au niveau du chlore, nous pouvons le régler par des moyens de télémesures.

Il n'y a aucune opposition au sein du groupe PLR et nous appuierons cette demande de crédit

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Pas d'objection à l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **la Présidente** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Demande de crédit d'engagement de CHF 154'000.00 pour le remplacement de la signalisation lumineuse des carrefours Brel – rue de Neuchâtel et avenue de la Gare – rue de Neuchâtel (RC5) ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu pendant la séance)

Le crédit concerne les feux du Brel et de l'avenue de la gare, les coûts sont supportés à 50% par le Canton et à 50% par la commune. Ces feux doivent être changés car on n'a plus de pièces de remplacement. Aujourd'hui les nouveaux feux détectent la circulation. Les bouclent actuelles sont prédéfinies et créent des attentes inutiles. Les nouveaux feux fonctionnent avec des caméras qui permettent de fluidifier le trafic. La piste d'insertion depuis le Brel sera également supprimée. La réfection des feux se fait indépendamment de la réfection de la RC5.

En raison de la situation actuelle du trafic, notamment liée aux nombreux travaux en cours, les membres de la commission recommandent à la commune de ne pas attendre la fin du délai de référendum (qui serait fixée au 26 août) pour procéder à la commande du matériel et ainsi pouvoir entreprendre les travaux de remplacement de ces feux le plus rapidement possible.

Ces investissements étaient également déjà prévus.

Après discussion, l'unanimité des membres accepte le budget ainsi que la commande du matériel, indépendamment du délai de référendum.

Rapport de la Commission des infrastructures et espaces publics (non lu pendant la séance)

L'ordre du jour concerne la demande de crédit d'engagement de CHF 154'000.00 pour le remplacement de la signalisation lumineuse des carrefours Brel – rue de Neuchâtel et avenue de la Gare – rue de Neuchâtel (RC5).

Il est judicieux de procéder dès à présent à la remise à neuf de la signalisation lumineuse et ceci avant même la réfection de la RC5 car :

- Des pannes apparaissent régulièrement.
- Le nouveau système sera compatible avec les futurs aménagements de la RC5.
- Le nouveau système permettra de réduire le problème de fluidité du trafic (système de caméra qui permet le pilotage des feux en tenant compte de la présence ou non des voitures

ou des bus). Ce dernier peut être actuellement amplifié par la fermeture de la rue de la Maigroge qui est en travaux.

- Elle s'accompagnera de la suppression de la voie d'insertion, visant également à l'amélioration de la fluidité du trafic.

La commission se prononce à l'unanimité en faveur du crédit et recommande aux conseillers généraux de l'approuver.

La Présidente ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme May Rousseau (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Lundi soir dernier, le groupe socialiste s'est retrouvé dans la salle de justice et a abordé le sujet de la demande de crédit de CHF 154'000.00 pour le remplacement de la signalisation lumineuse des carrefours du Brel et de l'avenue de la gare sur la route de Neuchâtel.

Nous avons pris connaissance du rapport, plein de détails, et du fait que le projet est fait en collaboration avec le canton et que les coûts seront partagés en 2.

Le groupe s'est vu soulagé de voir venir ce crédit. Depuis les travaux sur la route de la Maigroge, nous avons encore mieux pu constater que la fluidité de la circulation faisait défaut sur la route cantonale. Nous sommes contents d'investir sur des nouveaux feux de circulation qui permettront de mieux gérer le volume de toutes ces voitures. Nous espérons aussi que les vélos, les piétons, le bus pourront à l'avenir mieux se sentir respectés.

Par ailleurs, nous voulons souligner le mérite de ne pas attendre les travaux de réfection de la RC5 pour changer ces feux. Nous voulons remercier nos autorités d'essayer de le faire le plus rapidement possible afin de pouvoir tester au mieux les nouvelles voies de circulations prévues ainsi que le marquage au sol. Sachant que cela permettra d'ajuster au besoin ces carrefours dans le futur par le canton.

Le groupe soutiendra, à la majorité des membres présents lundi soir, cette demande de crédit.

Il est 19h27, arrivée de M. Eric Ryser (PS). Le nombre de participants passe à 24, la majorité absolue est à 13.

M. Flavio Buschini (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR s'est réuni lundi 24 juin pour sa séance de groupe et a discuté du rapport présenté ce soir. Il s'agit d'une demande de crédit de CHF 154'000.00 permettant le remplacement des feux de signalisation situés aux carrefours du Brel et de la Rue de Neuchâtel.

Les feux actuels sont d'anciens modèles, qui fonctionnent avec une boucle fixe et se déclenchent même lorsqu'il n'y a pas de véhicules. Les nouveaux permettront une gestion dynamique, à l'aide de caméras, qui détecteront les véhicules.

Le coût de ce remplacement sera pris à 50% par le Canton, qui s'occupera également des travaux, et à 50% par la Commune. De plus, il n'y aura pas de surcoût lors des travaux de la RC5, car le système restera le même.

Ce rapport n'a pas donné lieu à des débats au sein du groupe, qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents. Toutefois, nous nous recommandons afin que ces feux soient installés rapidement, ce qui permettra de fluidifier le trafic et sécuriser le passage des piétons et cyclistes.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Pas d'objection à l'entrée en matière.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je remercie les groupes de leurs prises de position que j'espérais favorables. Nous avons bien reçu le message, précédemment passé par la Commission financière et de gestion, qui demande à activer la commande de ces feux de signalisation. Cela roule mal à Saint-Blaise, parfois même, pas du tout. Nous espérons que la réfection de ces feux apportera une décharge à la circulation de Saint-Blaise.

Le Service des ponts et chaussées a déjà été informé sur l'urgence du traitement de notre demande et la pose des feux.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **la Présidente** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Demande de crédit d'engagement de CHF 303'500.00 pour le financement des mesures d'assainissement, de sécurisation et d'optimisation de l'éclairage public communal ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu pendant la séance)

Il est prévu de mettre en place le système déjà utilisé par La Tène et Hauterive. Le fond communal sur l'énergie participera à hauteur de CHF 50'000.00, pour optimiser les dépenses énergétiques.

Actuellement, une partie des installations est obsolète et de manière générale, le parc est disparate. L'éclairage sur la RC5 sera moins intense pour préserver la faune et améliorer la qualité de vie urbaine. Le potentiel d'économie d'énergie peut être jusqu'à 65%. Chaque lampadaire sera équipé d'un système variable, en fonction des besoins, pour permettre une utilisation mesurée de l'énergie.

Seuls les luminaires, et non pas les mats, seront changés. A noter que l'éclairage de la RC2185 n'est pas inclus dans cette demande car il fait déjà partie du crédit déjà voté pour la réfection de cette dernière.

Le crédit voté comprend les CHF 50'000.00 qui seront ensuite déduits. Ces investissements étaient également déjà prévus.

Ce crédit est accepté à l'unanimité.

Rapport de la Commission des énergies (non lu pendant la séance)

La demande de crédit pour améliorer l'éclairage public permettra de disposer d'un système d'éclairage moderne avec de nombreux bénéfices. 479 ampoules seront remplacées par des luminaires LED. L'intensité, la température de couleur ou le mode de déclenchement pourront être réglés à distance.

La commission note que l'architecture informatique sera identique au système installé sur les communes de Hauterive et La Tène et les réglages de couleur et intensité seront uniformisés sur les rues partagées entre les communes.

Ce réseau de référence fera rayonner la future Commune de Laténa

Cet investissement est salué par la Commission des énergies et accepté à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Jean-Maurice Ducommun (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

A la lecture des rapports, le groupe PLR s'est prononcé favorablement sur ce projet qui va dans un sens particulièrement intéressant sur l'économie des énergies où nous allons éclairer le village avec un facteur compris entre 1 à 3, ce qui n'est pas négligeable.

Suite à cela, il reste encore quelques points positifs à relever, c'est-à-dire que les lampes à décharge (mercure et sodium) équipent encore certains luminaires du village. La fabrication de ces ampoules s'arrêtera à fin 2024 sur les bases de données de la Commission européenne. Nous sommes dans le trend pour mettre à jour cet éclairage. Lors de l'échange des luminaires, les mats seront consultés, regardés, valorisés leur état pour en faire un inventaire sur de prochains travaux à entreprendre. Dans ce crédit, il n'y a aucun changement de mats, tous les luminaires seront montés sur les mats existants.

Dans le côté financier, 10 ans de garantie sur les produits et fournitures, c'est une sécurité pour la collectivité. Les prix pour ces 470 luminaires à CHF 308.00/pce et CHF 113.00 pour le montage, sont des frais tout à fait louables.

Le groupe PLR va soutenir cette demande de crédit.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

C'est également le cas de l'Entente.

Mme Silvia Carolillo (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Notre Conseil communal nous soumet une demande de crédit pour un assainissement global de l'éclairage public de notre commune. Outre une conformité légale, ce projet est une opportunité à une gestion intelligente, performante et agile très attendue.

Le groupe PS souhaite relever la qualité du rapport et l'attention toute particulière à la qualité de la lumière. Il salue ainsi la finesse de l'analyse intégrant pragmatisme et sensibilité, une combinaison rare mais très appréciée au groupe socialiste, notamment pour le confort de nos habitants et habitantes.

Le groupe met également en avant l'intérêt majeur de la mise aux normes de l'éclairage des passages pour piétons permettant de réduire les risques d'accident. Le système de pilotage avec connectivité personnalisée a fait l'adhésion, de même que la cohérence de l'éclairage qui découlera de l'harmonisation avec nos communes de La Tène et Hauterive.

Le groupe socialiste s'est prononcé à l'unanimité des membres présents en faveur de ce crédit.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **la Présidente** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Demande de crédit d'engagement de CHF 310'000.00 pour le financement des mesures de sécurisation et d'optimisation du captage de Vigner ; rapport à l'appui

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Pour préciser le cadre que vous avez pu lire dans le rapport, il faut savoir que cette station de pompage appartient à la Commune de La Tène et à la Commune de Saint-Blaise. Pour les investissements, c'est du 50 / 50 sauf pour la consommation d'eau, c'est en fonction des coûts d'exploitation.

Je vous rappelle également la problématique de contamination et de pollution, qu'il y a eu il y a quelques années. Nous n'avons pas réussi à déterminer l'origine et cela nous avait conduit à regarder s'il n'y avait pas un autre moyen que la chloration de l'eau pour pouvoir assurer la sécurité jusqu'au bout du tuyau. Malheureusement, le chlore est l'idéal.

Je reviens sur la question que posait le groupe socialiste, le chlore est vérifié en fin de tuyau et en fonction de sa présence ou non-présence, nous pouvons déterminer si l'eau est polluée parce que les bactéries mangent le chlore tout au long de son passage dans les tuyaux. Le plus dramatique, c'est lorsque nous n'avons pas de chlore à la fin, cela veut dire qu'il faut augmenter la chloration de l'eau. C'est pour cela que c'est une technique ancienne mais très utile car elle permet aussi, en cas de problématique dans les tuyaux, d'assainir l'eau.

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu pendant la séance)

Ce crédit grève pour 50 % pour chaque commune (La Tène et Saint-Blaise). En remplacement de la solution actuelle celle des UV a été étudiée. Un bureau d'ingénieur a été mandaté. Trois sources arrivent à cet endroit. Il s'agit d'un important point d'eau au niveau cantonal. Dans le même temps, il s'agit de limiter la dépense énergétique. Les pompes ne seront pas changées mais elles fonctionneront de manière plus efficiente. Les cuves seront remplacées. La sécurisation des chambres de captage ouest sera renforcée. Les études ont été réalisées par le bureau Mauler SA, qui a donné entière satisfaction.

Le montant rentre dans un compte autoporteur, les finances communales ne seront pas impactées (seul le prix de l'eau risque d'augmenter, mais dans une mesure négligeable).

Ces investissements étaient également déjà prévus.

Le crédit est accepté à l'unanimité.

Rapport de la Commission des énergies (non lu pendant la séance)

La seconde source en eau de la Commune de Saint-Blaise nécessite aussi des investissements d'entretiens. Malgré le fait que la Commune de Saint-Blaise soit autonome avec la source du Ruau et que cette source profite en grande partie à la Commune de La Tène, cet investissement est nécessaire.

Il ne serait pas cohérent de retarder cet investissement, qui doit être fait pour disposer maintenant d'une installation fiable et à jour.

La commission rappelle que cette source est une grosse source d'eau d'utilité cantonale.

Cet investissement a par conséquent été acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe socialiste a pris connaissance avec attention de ce rapport.

Il s'agit ici d'investir, mais aussi d'améliorer et de sécuriser un approvisionnement en eau que nous n'utilisons que très peu, contrairement à nos voisins.

Le rapport technique est convaincant et les avis des deux commissions sont plus que favorables.

Alors n'allons pas jouer à Manon des sources !

Il importe que nos voisins et bientôt parents continuent à disposer d'eau et que celle-ci soit de qualité.

C'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra cette demande de crédit.

M. William Ducret (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR s'est réuni pour discuter de cette demande de financement concernant le captage de Vigner.

Les stratégies et les possibilités d'approvisionnement en eau de Saint-Blaise ont fait partie de nos discussions. Si Saint-Blaise est auto-suffisante avec la source du Ruau, il n'en est pas de même pour la commune de La Tène. Nos voisins dépendent de cette source et nous partageons un accord avec eux pour se partager les coûts investis dans cette source.

Les solutions techniques ont aussi fait partie de nos discussions. Le rapport nous rappelle que l'équipement de télégestion est obsolète et que l'équipement électronique doit être remplacé.

Nous avons la chance de disposer de sources d'eau abondantes, là où d'autres communes souffrent parfois de sécheresse en été. Disposer d'infrastructures fiables est important pour Saint-Blaise et la future Commune de Laténa.

Pour toutes ces raisons, vous aurez compris que le groupe PLR a accepté cet investissement à l'unanimité.

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Sans vouloir vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, je voulais vous remercier pour tous ces rapports acceptés aujourd'hui. Je prends cela comme reconnaissance personnelle pour le travail effectué.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la **Présidente** ouvre la discussion de détails.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

8. Comptes et gestion de l'exercice 2023 ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu pendant la séance)

Présidée par Madame Nathalie Müller, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie les 10 et 17 juin 2024, en présence de 6 de ses membres (10 juin) et de 7 de ses membres (17 juin), des 5 membres du Conseil communal, de l'administrateur communal et du responsable des finances.

Le bouclage des comptes 2023 présente un résultat positif CHF 881'526.32 pour le compte de résultat.

Divers éléments indiqués ci-dessous, notamment des recettes non-budgétaires ou l'abandon de la pratique des reports de crédits d'investissement, qui créaient des recettes extraordinaires artificielles, expliquent ces bons résultats.

Discussion de détails

Du côté des recettes

- Les recettes pour les personnes physiques ont subi une amélioration de CHF 449'415.90, contrairement aux propos pessimistes du Conseil communal lors de la séance des comptes de l'année passée.

Une conjoncture favorable a contribué à ce résultat positif, influencé particulièrement par l'impôt sur le revenu et celui sur les prestations en capital.

De plus, les recettes profitent aussi de rattrapages d'impôts.

- Le parking de Vigner dégage de substantielles recettes, CHF 38'129.45 alors que CHF 30'000.00 avaient été budgétés. Le potentiel semble être pleinement atteint.
- Les recettes de location de l'auditoire de Vigner (rubrique 44700.00) sont à nouveau notablement inférieures aux prévisions (CHF 550.00 au lieu de CHF 30'000.00). Le Conseil communal promet d'améliorer la publicité pour faire connaître cette infrastructure.

Du côté des charges

- Le coût de l'aide sociale et les subsides LAMal sont en sensible diminution (réduction de la dépense budgétée de CHF 93'600.00) par rapport au budget. Le Conseil communal n'a strictement aucune influence sur cette charge qui dépend de la santé économique et sociale du Canton.
- La diminution de CHF 93'034.70 des frais d'écologie payés à l'écorén est purement fortuite. Le nombre d'élèves étant fluctuant (en 2022 : 358.7 répartis entre les 3 cycles), des hausses et des baisses de ce montant sont inévitables. Ils sont aléatoires, mais une baisse du nombre d'élèves n'est pas une bonne nouvelle.
- Il faut s'attendre à une demande de crédit complémentaire pour la réalisation du PAL, diverses nouvelles exigences de l'Etat étant arrivées après le vote du crédit. Elle sera effectuée par Saint-Blaise ou Laténa, en fonction de l'avancement du dossier. L'exécution aura essentiellement lieu dans le cadre de la commune de Laténa.

Endettement

- En 2023, un emprunt arrivé à échéance de CHF 3'000'000.00 a été remboursé. Même si le taux d'endettement a baissé, passant de 349,16% à 291,88%, il fait toujours de Saint-Blaise la commune la plus endettée du Canton (dans ce taux sont compris les emprunts faits pour les collèges, ce qui biaise le classement).

Contrôle des factures des mandataires

- Lors de la séance du 17 juin, le responsable des finances a présenté les diverses factures des mandataires dont la somme des honoraires s'est montée à CHF 178'949.30. Il s'agit du compte « Honoraires conseillers externes, spécialistes ». Le budget des honoraires se montait à CHF 181'400.00.
- La Commission financière et de gestion a pu pointer les montants et vérifier l'intitulé et le contenu des factures. Il a aussi pu vérifier la manière avec laquelle les factures étaient visées avant d'être payées. Le conseiller communal du dicastère concerné et le conseiller communal en charge des finances visent systématiquement les factures.

Rapport de l'organe de révision

- Selon l'appréciation de la fiduciaire, les comptes annuels sont conformes aux lois cantonales et communales ainsi qu'aux dispositions relatives à la présentation des comptes du modèle comptable harmonisé MCH2.
- La fiduciaire Leitenberg n'a pas fait de recommandation particulière au Conseil communal pour la présentation de ses comptes.

Sur la base du rapport du Conseil communal et des réponses données par ce dernier, la Commission financière et de gestion, à une majorité de six membres et une opposition, préavise positivement les comptes 2023.

La Commission financière et de gestion remercie le Conseil communal et l'administration communale pour l'effort fourni dans la présentation des comptes 2023.

La Présidente ouvre l'entrée en matière et les discussions et donne la parole aux groupes.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Nous célébrons aujourd'hui la dernière approbation des comptes de la Commune de Saint-Blaise par son Conseil général.

Notons aussi au passage, un dernier petit progrès dans la présentation des comptes de la commune : il n'y a plus de comptabilisation des reports des crédits d'engagement, puis de leurs ristournes. Ce qui, ces dernières années, perturbait grandement l'appréciation des résultats.

Au-delà du bénéfice nominal de CHF 880'000.00, les chiffres qui illustrent bien l'état réel des finances de la commune sont :

- *La fortune nette qui a augmenté de près d'un million et qui arrive désormais à près de 13 millions en incluant la réserve de politique budgétaire. Saint-Blaise termine ainsi avec son record historique positif en la matière.*
- *Ainsi que l'endettement net qui en un an a diminué de près CHF 1,7 millions. Ce qui correspond à environ 5% : ... ce qui n'est pas mal comme taux d'amortissement d'une dette publique.*

Avec de tels chiffres, le Conseil communal a bien raison de remercier (à la page 22 du rapport) l'ensemble de la population.

À mon avis, il aurait aussi été convenable pour le Conseil communal de présenter quelques excuses pour avoir obligé notre population à réagir par un référendum à quelques erreurs d'appréciation et à –disons– un manque de sensibilité lors de la tentative d'augmenter l'impôt communal de deux points pour 2022 et 2023.

Mais ceci est le passé. Espérons que la professionnalisation de la gestion financière communale avec la nouvelle Commune de Laténa évite dans le futur de telles incompréhensions.

M. Flavio Buschini (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR, lors de sa séance de ce lundi 24 juin, a traité de la présentation des comptes 2023 de notre Commune.

L'exercice 2023 de la Commune de Saint-Blaise débouche sur un bénéfice de CHF 881'526.32, sans reports de crédit et dopé par des recettes fiscales exceptionnelles. Ces dernières sont liées à la bonne conjoncture. Elles sont donc par nature imprévisibles.

La prudence reste de mise car il s'agit de gérer au mieux les nombreux investissements qui attendent notre Commune fusionnée. La liste non-exhaustive en page 22 des comptes démontre de l'ampleur de la tâche. Autre point de vigilance : la gestion des emprunts avec une charge d'intérêts qui prend l'ascenseur et qui pèse bien plus qu'auparavant, même si la récente baisse des taux de la BNS a de quoi rassurer.

Notre commune peut être fière; elle boucle son dernier exercice sur des chiffres noirs et apporte à Laténa une fortune de près de 13 millions de francs. Aux nouvelles autorités la tâche d'en faire bon usage afin de continuer d'entretenir notre territoire avec soin et intelligence.

Le groupe PLR a pris connaissance du rapport de la Commission financière et de gestion, qui répond à bon nombre de questions. Nous en aurons encore certaines, qui seront posées lors de l'étude des comptes.

A l'unanimité, le groupe PLR acceptera les comptes 2023 et l'arrêté y relatif.

Il tient à remercier le Conseil communal pour la bonne tenue des comptes de ce dernier exercice comptable saint-blaïsois, ainsi que l'administration pour la présentation de ceux-ci.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe socialiste lors de sa préparation en vue du Conseil général de ce soir, à pris note des comptes 2023 présentés avec un bénéfice de CHF 881'562,32. Nous le savons, nous poursuivons la tournée des dernières fois... Derniers comptes de la commune de Saint-Blaise considérés par notre hémicycle. N'y voyez là aucun regret, mais une nostalgie qui pourrait s'installer, l'air de rien...

Nos remerciements vont d'ores et déjà au Conseil communal, à chaque membre de notre administration pour leur travail, qui nous permet ce soir de nous réunir sereinement au moment de la prise en considération de l'exercice 2023 de notre commune.

Ce soir, ce qui nous est donc précisément demandé, est de donner quittance.

Avec l'appui des organes de révisions, et à la lecture du document soumis, nous ne pouvons qu'approuver et valider ces comptes. Ceci en saluant, et ce non sans émotion, la qualité de ce document comptable, Merci Marco pour ce boulot. Nous aurons apprécié, jusqu'à cette dernière mouture de compte que nous sommes appelés à valider, la clarté et le soin apporté au livrable.

Les chiffres sont positifs, il serait de mauvais alois que de jouer les rabat-joies. Donc champagne ! Saint-Blaise entre en ménage avec Laténa en se présentant sous son meilleur jour. Eh oui, nous constatons avec satisfaction l'amélioration globale de nos comptes.

Les rentrées fiscales nous réservent à nouveau de bonnes surprises... On découvre même que les amendes fiscales font du bien à la comptabilité d'une commune ou d'un canton... Amélioration des rentrées fiscales inattendues aussi au niveau cantonal, pour qui l'augmentation de revenus se chiffre à CHF 100 millions. Et même la Confédération avoue 3 mia supplémentaires d'entrée des impôts fédéraux qu'espéré.

Ce type d'exercice positif se verra à l'avenir consolidé dans les comptes de Laténa et moins sensible aux fluctuations que nous connaissons maintenant bien à l'échelle de notre Commune de Saint-Blaise.

Trois observations qui ne pèsent pas forcément de tout leur poids dans les comptes, mais qu'il nous paraît important de souligner :

Tout d'abord, relever la baisse du nombre d'élèves qui se traduit en diminution de charges qui traduit aussi que les jeunes familles peinent à s'installer à Saint-Blaise et que notre population vieillit.

Ensuite... Champagne ? Coule-t-il pour tout le monde ? Nous pourrions le croire en constatant que les coûts liés à l'aide sociale sont en diminution et ce depuis 2017. Mais comme déjà évoqué il y a un peu plus d'une année, nous devons savoir que ces chiffres sont à prendre avec une attention teintée d'humilité, face aux personnes qui ne bénéficient plus d'aide et se retrouvent dans des situations de vie tout autant, si ce n'est pas plus compliquée qu'auparavant. Évoquons ce soir, ceux qui refusent l'aide, combien même ils en auraient le droit.

Nous souhaitons ici mettre en lumière les citoyens au bénéfice d'un permis C. Depuis 2019, bien qu'étant nés et ayant grandi dans notre village, notre canton, notre pays, ceux-ci se voient menacer en raison de leur nécessité d'être soutenus financièrement, de voir leurs statuts revus en permis B. Ceci pouvant en finalité les conduire au renvoi dans un pays qu'ils n'ont jamais connu. L'idée ici n'est pas de faire étalage de toutes les réalités, mais de bien saisir que les chiffres ne disent pas forcément ce que nous souhaiterions qu'ils disent...

Et pour troisième observation, avec l'œil émerveillé de l'enfance qui nous reste, de déceler un petit trésor :

Au chiffre 59200, page 131, CHF 15'126.00, petite chose face aux 20 millions du budget. Nous trouvons là, l'expression d'une solidarité laissée à la compétence de notre Conseil communal, qui aura notamment permis le soutien des communes du Locle et de la Chaux-de-Fonds pour la plantation de nouveaux arbres, suite à la tempête de l'été dernier. Soutien qui a conduit au dépassement de CHF 5'000.00 du budget de CHF 10'000.00.

Dans la même idée nous nous réjouissons de savoir qu'apparaîtra une nouvelle ligne de CHF 5'000.00 au prochain budget de Laténa qui permettra de soutenir concrètement la promotion de la santé pour toutes les générations.

Pour terminer, voilà ce que nous souhaitons dire, bien que cela sorte de nos prérogatives :

Le prochain budget ne dépend plus de nous, il se discutera dans une vision d'un territoire plus large. Nous appelons de nos vœux que la mise en commun de nos biens dans ces conditions positives permette l'établissement d'un budget qui se mette au service d'une population, car les chiffres sont actuellement bien servis !

Le groupe socialiste libérera ses comptes, reflète d'une ultime photographie du village faite par l'ensemble du personnel de notre commune dont nous connaissons les incertitudes, mais à qui nous disons nos vœux les plus sincères pour la suite de leur parcours, à Laténa ou sous d'autres cieux.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Derniers comptes, c'est vrai que cela fait quelque chose ! Cela fait à peu près 10 ans que je présente les comptes de la Commune de Saint-Blaise, 10 ans que je réponds aux attaques plus ou moins correctes de certains membres du Conseil général, rien que pour cela, je me réjouis d'arrêter.

Un bénéfice, quel plaisir de présenter un bénéfice de CHF 880'000.00 cette année pour finir cette législature, c'est superbe ! Nous remettons ainsi des comptes sains à la nouvelle Commune de Laténa. C'est une fierté pour nous ! Nous avons un endettement relativement élevé c'est vrai, mais les collègues de Vigner y sont pour quelque chose. Si nous les enlevons, notre endettement diminue fortement.

Grande satisfaction, tous les chapitres sont bénéficiaires ! Moins de charges pour la plupart des chapitres, cela a été souligné pour la formation, l'écolage a diminué. C'est un questionnement que l'on peut se faire puisqu'effectivement, cela signifie qu'il y a moins d'élèves, moins d'enfants qui sont scolarisés. C'est peut-être l'effet d'une école privée à Saint-Blaise qui prendrait quelques élèves mais, peut-être aussi, qu'il y a moins de famille à Saint-Blaise. C'est une inquiétude quand-même, j'aurais préféré avoir plus de charges dans ce domaine-là, cela signifierait une santé de la population de Saint-Blaise.

Je vous remercie, vous membres du Conseil général, pour vos prises de position et pour votre collaboration. Je remercie la Commission financière et de gestion pour son excellente collaboration, excellente ambiance qui a toujours prévalu dans cette commission. Je remercie tout spécialement M. Marc Chauvy, cela a déjà été dit, les comptes, c'est lui, la comptabilité, c'est lui ! Nos vœux t'accompagnent pour la suite de ta carrière à Laténa. Je remercie également toute l'administration communale, qui fait des efforts et aussi, toute la population de Saint-Blaise qui participe à nos efforts.

La Présidente ouvre la discussion générale par le biais de la lecture du fascicule des comptes.

- **Évaluation du résultat (p. 4 – 8)**

La parole n'est pas demandée.

- **L'analyse détaillée du résultat (p. 8 – 17)**

La parole n'est pas demandée.

- **Conclusions (p. 18 – 22)**

La parole n'est pas demandée.

- **Annexes au rapport du Conseil communal (p. 23 – 35)**

La parole n'est pas demandée.

- **Projet d'arrêté du Conseil général et Rapport de l'organe de révision (p. 36 – 40)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de bilan condensés (p. 41 – 42)**

La parole n'est pas demandée.

- **Compte de résultats à 3 niveaux par nature (p. 43 – 44)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de résultats et d'investissements condensés en fonctionnelle (p. 45 – 49)**

La parole n'est pas demandée.

- **Tableau des flux de trésorerie (p. 50 – 51)**

La parole n'est pas demandée.

- **Annexe aux comptes (p. 52 – 63)**

La parole n'est pas demandée.

- **Contrôle des crédits (p. 64 – 68)**

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Est-ce que l'on peut annoncer l'état du compte final du projet des collèges de Vigner ?

Où trouve-t-on, dans les comptes de fonctionnement, les CHF 400'000.00 dépensés jusqu'ici en perte, à mon avis, pour l'étude du projet de rénovation de la Rive-de-l'Herbe ?

En effet, en l'état du projet, activer cette dépense dans le bilan risquerait de se configurer comme un faux dans les titres.

Parce que, si les CHF 400'000.00 ne sont pas dans les comptes de fonctionnement en tant que dépense, c'est qu'on devra les trouver dans un an à l'actif du bilan en tant qu'investissement.

Mais, mettre à l'actif du bilan une somme dépensée à laquelle ne correspondrait pas un vrai investissement, donc une augmentation de la valeur réelle du bien en question, serait littéralement « faux dans les titres ».

Donc attention s'il vous plaît...

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le travail très conséquent de bouclage complet des décomptes, entre la comptabilité de chantier de l'architecte et la comptabilité communale, s'est achevé au premier trimestre de cette année, toutes les factures finales ayant pu être comptabilisées. De même, tous les chiffres et leur répartition par éléments de construction et par maîtres d'ouvrages ont ainsi été finalisés.

Pour différentes raisons, le rapport final illustrant ce bouclage n'a pas pu être présenté à votre autorité pour la présente séance de votre autorité. Il le sera lors du prochain Conseil général.

Lors de cette réconciliation des comptabilités, des plus-values et imprévus ainsi que des coûts d'études initiales et de travaux préliminaires non pris en compte par l'architecte sont apparus, qui nécessitent formellement une ultime demande de crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 361'00.00. L'arrêté correspondant sera présenté avec le rapport final mentionné ci-dessus.

Ce montant a été entièrement dépensé à fin 2023 et il est intégré dans le cahier des comptes 2023 en votre possession. Il ne doit donc pas être intégré au budget des investissements 2024, et il ne fera pas l'objet d'un financement nouveau.

La comptabilité pour la construction des collèges de Vigner est ainsi bouclée, à l'exception de l'arrêté pour le crédit mentionné ci-dessus.

Vous trouverez le montant dépensé au 31 décembre 2023 pour les études du projet de rénovation de la Rive-de-l'Herbe, à la page 68 du livre des comptes.

Pour rappel, le crédit de CHF 4'600'000.00 dédié à ce projet de rénovation a été validé par le Conseil général en date du 10 décembre 2020, lors de l'acceptation du budget 2021. Selon l'article 72 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), ce crédit est de la compétence du Conseil communal, car le collège de la Rive-de-l'Herbe fait partie du patrimoine financier de la commune.

Le projet étant toujours en cours, les écritures sont donc parfaitement conformes aux règles comptables en vigueur.

L'utilisation de la locution « faux dans les titres » est donc non seulement erronée dans les faits, mais elle est surtout irrespectueuse des personnes de l'administration et de l'Exécutif, qui travaillent dans le respect des règles et ne sont pas des escrocs. Nous invitons donc vivement l'interpellant à ne pas utiliser ce type de termes, abusifs et peu respectueux du travail du personnel communal.

- **Indicateurs financiers (p. 69 – 71)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de bilan détaillés (p. 72 – 82)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de résultats détaillés (p. 83 – 165)**

La parole n'est pas demandée.

- **Administration générale (p. 86 – 93)**

M. Charles Constantin (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Page 87, services généraux

Le 21 mars passé, dans sa prise de position sur la demande de crédit d'engagement de CHF 310'000.00 pour financer les opérations de fusion de la nouvelle Commune de Laténa, le groupe PLR s'était soucié du sort des collaboratrices et collaborateurs par rapport à leur intégration dans la nouvelle commune fusionnée.

Le Conseil communal peut-il nous donner des informations sur ce qui s'est passé entre le 21 mars et le 27 juin et sur ce qui se passera à partir du 27 juin.

Autres questions : le personnel de Saint-Blaise se sent-il suffisamment accompagné ? Et quel est son moral ?

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le moral des collaborateurs de Saint-Blaise n'est pas du tout au beau fixe. Ils sont actuellement obligés de travailler pour la commune par laquelle ils sont payés actuellement et aussi, pour la future commune avec tous les groupes de travail que cela représente.

Pour ce qui est de la planification des engagements, j'ai l'organisation prévue. C'est un prestataire indépendant qui a la responsabilité de gérer cela. L'organigramme devait être fourni jusqu'à fin juin et sera transmis sous forme de variante de manière à ce qu'elle puisse choisir avec quelle variante elle veut travailler. Nous sommes dans les délais.

Concernant l'attribution des postes, il y aura des contacts avec les employés pour leur faire des propositions, respectivement, qu'eux puisse faire des propositions, qui se déroulera jusqu'à mi-juillet. Il y aura ensuite des entretiens jusqu'à fin septembre et puis les plans de transition auront lieu entre octobre et novembre. Donc, si je peux tout à fait comprendre que cela fait maintenant 7 mois que les employés ne savent pas où ils travailleront, il n'en demeure pas moins que tout est fait pour que tout soit fait le plus rapidement possible. Maintenant, la prochaine étape, lorsque l'organigramme sera accepté, sera de mettre des noms en fonction des desideratas du personnel.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je peux confirmer que le moral des troupes à Saint-Blaise, au niveau du personnel, n'est pas bon ! Les gens ne sont pas heureux, les gens attendent... Une grande inquiétude règne au niveau du personnel de Saint-Blaise et je suis inquiet pour eux aussi.

Voici la composition du futur bureau du Conseil communal pour les derniers 6 mois.

*Président : Marc Renaud
Vice-président : Alain Jeanneret
Secrétaire : Roland Canonica
2^{ème} secrétaire : Pierre Schmid
Membre : Claude Guinand*

○ Ordre et sécurité publique (p. 94 – 99)

M. Marc Renaud (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Café-sécurité :

Le 31 août 2024 se déroulera le prochain « café-sécurité », de 9h30 à 11h30, devant l'Hôtel communal. Vous avez des questions concernant la sécurité, de façon générale, venez en parler avec la police cantonale, notre agent de sécurité publique et une partie du Conseil communal.

Info vidéosurveillance :

Suite à l'acceptation le 21 mars dernier du règlement de vidéosurveillance par votre autorité et de l'arrêté d'application du Conseil communal qui y fait suite, nous avons réinstallé deux caméras de surveillance dans le hall du bâtiment polyvalent au port.

○ Formation (p. 100 – 109)

M. Charles Constantin (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Page 101, collègue Rive-de-l'Herbe

Toujours le 21 mars, le Conseil communal nous avait expliqué qu'il avait été approché par trois entités au sujet de la Rive-de-l'Herbe. Le Conseil communal avait même dit être attentif à d'autres pistes.

Au 27 juin nos questions sont les suivantes. Où en est le dossier ? Y a-t-il toujours 3 intéressées ? Vu l'entrée en vigueur de la nouvelle commune fusionnée, qu'entreprend le Conseil communal sur ce dossier ? Dernière question, y a-t-il encore des dépenses que le Conseil communal concède pour le dossier de la Rive-de-l'Herbe ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Depuis notre dernier rapport à votre autorité la situation n'a pratiquement pas évolué sur le front des 3 instances qui se sont intéressées à utiliser le bâtiment. Une 4^{ème} instance du domaine médical s'est cependant annoncée et a visité le bâtiment, en concluant positivement à une utilisation partielle, mais sans proposer encore de planification concrète.

Le Conseil communal relance régulièrement ces instances et cherche des pistes nouvelles pour susciter d'autres projets, si possible dans le domaine médical.

Concernant les travaux sur le bâtiment, toutes les entreprises adjudicataires ont accepté de prolonger jusqu'en septembre la validité de leurs offres.

Le Conseil communal a demandé à l'architecte de proposer un échelonnement de travaux préliminaires qui pourraient s'avérer utiles, voir nécessaires pour maintenir le bâtiment en bon état, et qui permettraient également un démarrage plus rapide en cas de concrétisation d'un projet.

Cette proposition est à l'étude et aucune décision n'a encore été prise à ce sujet par le Conseil communal.

L'action du Conseil communal est en suspens au vu de la situation. Nous avons des crédits, nous avons un projet, un certain nombre de travaux pourraient être faits, mais nous sommes en fonction que jusqu'à la fin de l'année. Nous allons voir si, raisonnablement, certains travaux de base pourraient être déjà entamés. Le Conseil communal est encore en discussion et aucune décision n'a été prise pour le moment.

○ **Culture, sports, loisirs et Eglises (p. 110 – 119)**

M. Pierre Schmid (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je prends la parole pour vous annoncer des événements :

- La Commission du 3Février organise, le 28 juin, un apéro villageois au Port pêcheur.*
- Le 1^{er} août se passera à La Tène, vers le camping, et organisé par les 4 communes fusionnées.*
- Passeport vacances, 14-15-16-17 octobre, organisé par les 4 communes également.*
- La Fête du sauvetage, le 23 et 24 août*

Et dernière information, un site internet pour le Pumptrack a été créé dans le but de récolter des fonds. <https://pumptrackbaslac.ch/>

Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet communal.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Réfection du temple :

Il n'y a plus rien à l'extérieur, à l'intérieur le plafond a été lavé, les murs vont être repeints, l'électricité va être posée, des vitraux vont être réparés, enlevés et certains envoyés chez un spécialiste pour réparation. Des vitres de protection vont être placées devant les vitraux. Les ouvertures ont été faites pour le chauffage à distance, les introductions ont été faites et il y aura une chaudière provisoire, à partir de cet automne, pour chauffer le temple.

Il était prévu qu'il soit terminé à la fin 2024, nous sommes dans les temps et nous aurons le plaisir de l'inaugurer dans cette législature.

○ **Santé (p. 120 – 121)**

M. Marc Renaud (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Favoriser la marche, c'est encourager la mobilité et donc améliorer la qualité de vie des seniors ! Voici une des conclusions de l'atelier ReliÂges qui s'est déroulé l'année dernière et qui proposait aux personnes de 65 ans et plus d'exprimer ce qui pourrait être fait à Saint-Blaise pour améliorer leur qualité de vie.

Nous avons ensuite organisé des balades diagnostiques pour évaluer avec eux quelques parcours et maintenant nous lançons en première neuchâteloise l'application Walkable. Cette application encourage toutes et tous à observer l'espace public et à y noter les éventuels obstacles à la marche.

Je vous incite à utiliser cette application jusqu'au 7 juillet. Une façon sympa de la tester est de participer à la chasse aux trésors en cours jusqu'au 7 juillet. En effet, il y a 3 parcours à Saint-Blaise qui renferment chacun un trésor (un QR code) qui vous donne accès à un potentiel cadeau. Le plan avec les parcours est à disposition au Contrôle des habitants ou sur le site internet de la commune sous « actualités » du 19.06.2024.

Ensuite, les observations enregistrées sur l'application seront analysées et priorisées par notre partenaire l'association « Mobilité piétonne Suisse » et transcrites dans un rapport remis en fin d'été au Conseil communal. Nous pourrions ainsi prendre les premières mesures concrètes cet automne avec pose de nouveaux bancs par exemple.

A propos de bancs, vous avez certainement remarqué que nous avons installé du mobilier urbain temporaire dans la zone des terrasses à la Grand'Rue. C'était une opportunité d'utiliser l'espace laissé libre par Pizzaphone en attendant, nous l'espérons, de nouveaux repreneurs. C'est un nouveau coin convivial pour boire une bière ou manger une glace. A découvrir et à profiter si ce n'est pas encore fait.

Je profite de cette intervention pour faire un petit rectificatif de la prise de parole du PS sur les comptes, Monsieur Blanchoud a parlé de la rubrique prévention dans le secteur de la santé avec un montant de CHF 5'000.00 qui a été budgétisé pour Laténa, il s'agit d'un budget pour Saint-Blaise, sur 2024. Je compte bien que pour Laténa, la somme sera bien plus importante.

○ **Sécurité sociale (p. 122 – 131)**

M. Marc Renaud (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

La facture sociale est une thématique dont les enjeux dépassent largement celle des communes mais sur laquelle les communes ont une emprise importante.

Nous avons tendance à prendre les montants qui tombent chaque année concernant la facture sociale qui regroupe principalement l'aide sociale et les subsides LAMal, comme une fatalité qui nous est communiquée par le Canton et sur laquelle nous n'avons pas d'influence. Le rapport de la Commission financière et de gestion sur les comptes 2023 contient une phrase surprenante (qui n'a pas été dite en séance mais a été suffisamment pensée par certain pour avoir été transcrite dans le rapport).

En voici un extrait : « Le coût de l'aide sociale et les subsides LAMal sont en sensible diminution (réduction de la dépense budgétée de CHF 93'600.00) par rapport au budget. Le Conseil communal

n'a strictement aucune influence sur cette charge qui dépend de la santé économique et sociale du canton ».

Les coûts des subsides LAMal sont, il est vrai, plutôt du ressort de la politique sociale cantonale mais le Conseil communal y participe en étant membre de la Conférence de directeurs cantonaux en charge du social, et en étant membre du Conseil des autorités de l'action sociale. Par contre, le secteur de l'aide sociale est un domaine dans lequel les communes agissent concrètement.

Pour réfuter ce fatalisme sur l'aide sociale, je vous fais part des conclusions d'un audit de l'Office cantonal de l'aide sociale dont nous venons de recevoir le rapport. En fait, c'est un audit qui contrôle la façon qu'ont les 8 communes d'Entre-deux-Lacs (organisées en Service social régional) de gérer les dossiers d'aide sociale.

C'est un audit qui s'est fait ce printemps, durant trois semaines, dans les locaux du Service social à Saint-Blaise. En voici les conclusions :

« Le Service social de l'Entre-deux-Lacs, avec ses 9 collaborateurs-trices, entretient un excellent esprit d'équipe qui favorise les échanges et la collaboration. L'atmosphère de travail y est amicale et professionnelle ce qui se traduit par un faible taux de rotation du personnel ».

« La direction du SSR porte un accent particulier à ce que leurs bénéficiaires gardent l'autonomie et la responsabilité de leur situation sociale. De ce fait, plus de 90 % de ces derniers gèrent eux-mêmes l'administration de leurs frais maladie tout en disposant, au besoin, d'un soutien ciblé. Le contrôle de l'indigence s'effectue avec rigueur, tant à l'ouverture du dossier que mensuellement, au moyen d'un questionnaire complété et remis par le bénéficiaire. Il s'agit d'une condition sine qua non au versement de l'aide sociale due. Enfin, les prestations circonstanciées sont délivrées avec circonspection ».

Les conclusions de ce rapport montrent clairement que la gestion du Service social et la conduite politique par le Conseil communal ont un impact concret sur l'aide sociale allouée et par conséquent sur les montants de la facture sociale.

Pour terminer, je profite de ces derniers comptes pour remercier tout le personnel du Service social et du GSR pour leur travail engagé auprès d'une partie de notre population en la soutenant et la responsabilisant.

Un grand merci à la cheffe de service, Mme Graziella Di Munno, et à son adjoint, M. Koffi Gbonougbé, pour leur dynamisme dans la gestion du guichet social régional et leur implication à rendre son organisation toujours plus efficiente.

○ Trafic (p. 132 – 137)

M. Charles Constantin (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Places de stationnement, page 135, numéro 615.50

A un moment où de nombreux automobilistes Saint-Blaisois pestent en raison des désagréments causés par les grands travaux routiers, le Conseil communal a décidé de mener la vie dure aux automobilistes qui font un usage abusif des places de stationnement notamment à la rue des Perrières, à la rue des Lavannes et à la Maigroge.

Deux remarques au préalable :

- 1. La lutte contre les voitures-ventouse se justifie, le PLR est en phase avec le Conseil communal.*
- 2. En outre, le PLR observe aussi un faible taux d'occupation du parking de la gare CFF.*

Dès lors, le PLR pose cinq questions au Conseil communal ?

- Qu'est-ce qui a motivé le Conseil communal à modifier le stationnement en pleins grands travaux routiers qui laissent un mauvais goût de bouchon aux automobilistes Saint-Blaisois ?*
- Comment se fait-il que ces mesures anti-stationnement sauvage se déploient à des zones bien précises à six mois de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune ?*
- Y avait-il urgence à ne pas attendre ?*
- Et qu'envisage le Conseil communal pour les riverains saint-blaisois, habitués à stationner leur véhicule sans crainte de voir l'ASP sévir et verbaliser ?*
- Les riverains saint-blaisois pourraient-ils par exemple bénéficier de macarons gratuits qui leur permettraient de stationner sans devoir programmer des alertes sur leurs smartphones pour changer de places de stationnement et ainsi être constamment en règle ?*

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

La motivation qui a poussé le Conseil communal à prendre ces mesures, c'est effectivement l'utilisation abusive des places blanches par les pendulaires dans la zone des gares. Les Perrières et les Lavannes sont fréquemment utilisées par les pendulaires alors que ces gens-là devraient parquer leurs voitures sur le Park&Ride et cela gêne les habitants de ces rues.

Cela fait longtemps que nous parlons d'avoir un système de parcage à Saint-Blaise, c'était pour nous l'occasion de mettre quelque chose en place. Nous espérons que la nouvelle Commune de Laténa prendra le taureau par les cornes et qu'elle aura le même système de parcage pour tous les habitants.

En ce qui concerne les macarons, pourquoi pas... Pourquoi pas en attendant que la nouvelle commune de Laténa mette en place un système. Je vais en parler avec mes collègues du Conseil communal.

○ Protection de l'environnement et aménagement (p. 138 – 149)

M. William Ducret (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Page 146, aménagement du territoire.

Qu'en est-il de l'installation des panneaux solaires en zone d'ancienne localité ? Le règlement reste en gestation ? Quand assisterons-nous à la naissance dudit règlement ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Sur la base du rapport final de la commission ad'hoc pour l'implantation de panneaux photovoltaïques en ZAL, rapport établi l'été passé, nous avons établi un document qui servira à la commune de Saint-Blaise pour évaluer les projets de panneaux solaires. Ce document présente encore quelques variantes pour l'implantation et la constitution des installations solaires. Il est en discussion au sein du Conseil communal, qui en finalisera la teneur.

Je suis personnellement très satisfait du résultat et sais qu'il y a réelle pesée des intérêts entre le patrimoine et l'énergie et je pense que nous avons trouvé un compromis. Il ne faut pas empêcher que des gens mettent des panneaux solaires, par contre, on ne souhaite pas massacrer le patrimoine.

Une consultation de la Commissions d'urbanisme, de la Commission de révision du PAL, de la Commission des énergies et, si elle y consent, de la Commission financière et de gestion sera organisée au mois de juillet.

Nous espérons qu'un consensus pourra se dégager sur ce document, qui servira de base, comme déjà mentionné, pour évaluer les projets de panneaux solaires en zone d'ancienne localité.

Nous prévoyons d'intégrer ce document dans le projet de révision du PAL. Il intéresse bien sûr les trois autres communes de Laténa.

Afin de disposer, dès l'hiver prochain, d'un instrument concret sans attendre l'entrée en vigueur du futur PAL, qui n'interviendra que dans plusieurs années, le Conseil communal prendra un arrêté idoine, à l'automne, soit à la fin de la durée de l'interdiction temporaire de bâtir actuellement en vigueur.

Avec cet instrument, nous espérons pouvoir accepter maintenant la construction de panneaux photovoltaïques d'une manière coordonnée, claire et respectueuse du patrimoine.

Mme Corinne Engel (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Monsieur Jeanneret, vous venez de nous expliquer que le document qui a été élaboré est peut-être un règlement ou peut-être pas un règlement. Dans l'hypothèse que cela ne serait pas un règlement, allez-vous en faire un ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Un règlement peut être un règlement lorsqu'il a passé toute la procédure. Cela sera dans le règlement d'aménagement local, quand il aura passé toutes les étapes d'approbation dans le PAL. Cela ne sera pas avant plusieurs années.

En attendant, on ne peut pas l'appeler « règlement » car un « règlement » doit être approuvé par le Conseil général, soumis à référendum. Or, ce n'est matériellement pas possible si l'on veut avoir un instrument entre maintenant et l'entrée en vigueur du PAL.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Peut-on avoir un point de situation sur la motion du parc photovoltaïque au port de Saint-Blaise ?

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Cela me cause problème. La motion a été déposée et acceptée. Les discussions avec notre gestionnaire de réseau électrique ont été entamées. La Commission des énergies a reçu notre gestionnaire de réseau, il a expliqué quel était le projet envisagé.

Il faut prendre quelques paramètres en ligne de compte : le terrain n'appartient pas à la commune, nous n'avons pas les moyens de financer une installation telle que celle-là ; après discussion, notre GRD s'est déclaré favorable au financement de cette installation.

Le Conseil communal a exprimé ses craintes quant à l'entreposage des bateaux qui ne serait plus possible en hiver sous cette installation et que, l'esthétique ne correspondait pas à notre vision de cette place au port.

Actuellement, nous sommes toujours dans l'attente du retour des discussions entre le Canton et notre GRD mais j'ai l'impression que l'affaire est presque entendue, à titre personnel.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Route 2185

La route est aujourd'hui en travaux et cause passablement de problématique. La 1^{ère} partie va être goudronnée ces prochains jours mais sera ouverte. La rue des Lavannes sera fermée, vous le savez, un mur est tombé et nous devons le reconstruire. A la suite de cela, les travaux seront interrompus environ pendant 15 jours, pour raison de vacances. Les travaux reprendront ensuite, avec la 2^{ème} partie de la Maigroge, qui commenceront aussi avec la démolition et la reconstruction de murs. Les travaux vont bon train, cela prend du temps et crée passablement de trafic.

La déchetterie du Pré-Brenier avait été recouverte de plaques métalliques car le sol en-dessus du Ruau s'était effondré.

Mme Corinne Engel (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je prends la parole concernant ce règlement sur les panneaux solaires. D'après les explications que vous nous avez fournies, les raisons qui vous appartiennent, que l'on peut partager ou non, nous fait comprendre qu'il n'y aura pas de règlement avant plusieurs années.

Actuellement, il y a un blocage ! Vous avez pris une décision selon laquelle, jusqu'à ce qu'il y ait un règlement, nous ne pouvons pas mettre de panneaux solaires, ce qui veut dire qu'elle se prolongera encore pendant plusieurs années.

Or, vous savez très bien que la jurisprudence du tribunal fédéral interdit d'interdire, de manière systématique, la pose de panneaux solaires en zone d'ancienne localité. Je crois que les habitants de Saint-Blaise ont besoin d'avoir un règlement, de savoir qu'elles sont les règles à Saint-Blaise et de ne pas attendre plusieurs années avant de pouvoir poser des panneaux solaires. D'autant plus, qu'actuellement, des subventions sont possibles et celles-ci ne seront peut-être pas aussi favorables dans plusieurs années.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Malgré la forme, je souhaite répondre.

Le Conseil communal a en effet, décrété une interdiction temporaire de bâtir. C'est-à-dire, nous avons effectivement interdit la pose de panneaux solaires en ZAL. Une interdiction temporaire de bâtir est un instrument juridique qui dure deux ans. Il se terminera au mois de novembre de cette année.

Pour que vous compreniez bien la pesée des intérêts que nous souhaitons avoir, puisque nous sommes dans une zone ISOS, une zone de protection du patrimoine nationale. Lorsque nous avons décrété l'interdiction temporaire de bâtir, un requérant dans le village a fait opposition. Nous avons argumenté et nous avons eu gain de cause. La 1^{ère} instance juridique a admis qu'il y avait une pesée des intérêts, a admis que nous avions la possibilité d'interdire pendant 2 ans la construction de panneaux solaires, pour se donner les moyens d'avoir un règlement, d'avoir un instrument, afin de permettre de mettre des panneaux solaires de façon ordonnée, claire et précise.

Ce que j'ai dit, c'est qu'effectivement, un règlement prend des mois avant d'être adopté. Si nous décidions de faire un règlement, c'est-à-dire, d'effectuer une modification partielle du PAL, le SAT ne nous y autoriserait pas.

Pour éviter le trou que nous ne souhaitons pas, le moyen que nous avons trouvé, est de se doter d'un instrument, un document, qui dit que la commune de Saint-Blaise est d'accord de mettre des panneaux solaires dans la ZAL. Par contre, pour protéger le patrimoine ISOS, une pesée des intérêts a été faite et ce qui fait que l'on ne pourra pas mettre des panneaux sur toute la surface et n'importe comment, comme on le voit de manière pas très élégante partout.

C'est une proposition de l'Exécutif, il faudra que le Législatif soit d'accord, que les commissions se prononcent et le souhait du Conseil communal est d'avoir un instrument qui fait le pont entre le mois de novembre de cette année jusqu'à l'entrée en vigueur du PAL.

Mme Corinne Engel (ENT)

Je trouve cet argument, de dire qu'il faudra modifier tous le PAL pour mettre des panneaux solaires en ZAL, pas très agréable à entendre. Je vous demande une dernière fois, pour les concitoyens, que ce règlement soit fait.

- **Economie publique (p. 150 – 155)**

La parole n'est pas demandée.

- **Finances et impôts (p. 156 – 165)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages grises : Comptes par nature (p. 166 – 173)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages roses : Comptes des investissements (p. 174 – 177)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages jaunes claires : Paroisse de Saint-Blaise – Hauterive – La Tène (p. 178 – 182)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues foncées : Captage de Vigner – Frais d'exploitation de l'exercice 2023 (p. 183 – 191)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues turquoise : GSR de l'Entre-deux-Lacs – Comptes de l'exercice 2023 (p. 192 – 199)**

La parole n'est pas demandée.

L'arrêté relatif aux comptes de l'exercice 2023 est accepté par 23 voix pour et 1 abstention.

M. Marc Chauvy (administrateur-adjoint)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Puisque cette séance se prête, plus qu'aucune avant elle, à tous les exotismes et autres transgressions, permettez-à votre comptable de prendre la parole devant votre respectable assemblée pour vous entretenir d'autre chose que de bénéfices ou d'amortissements. Bien que mes propos ne soient pas très éloignés du thème, vous vous en doutez certainement...

Je souhaiterais profiter de la symbolique de la dernière présentation des comptes de Saint-Blaise sous ses armoiries historiques pour vous remercier très sincèrement de la confiance que vous m'avez témoignée au cours des quatorze années écoulées.

Lorsque j'ai repris les cordons de la bourse en 2010, celle-ci avait encore bien des cordons même si la gestion numérique se développait déjà rapidement. Il s'est avéré que les cordons en question étaient nettement plus lâches que je l'avais escompté et que la rigueur des comptes de notre chère commune n'était pas aussi alignée que les classeurs fédéraux qui en garnissaient les rayonnages.

Si les premières années ont été particulièrement exigeantes, m'amenant même à m'endormir sur un des classeurs mentionnés plus haut, les efforts se sont avérés payants et les années suivantes ont été incroyablement riches, tant en terme d'expériences et d'apprentissages que de beaux projets visant l'amélioration du bien-être de notre population.

En matière de comptabilité, comme en matière d'alpinisme notamment, la confiance est à la base de tout. Celle dont vous avez fait preuve à mon égard, comme celle que m'ont témoigné les différents membres de l'Exécutif, a contribué à faire de mes années de comptable de Saint-Blaise les plus belles de mon parcours professionnel, ce qui n'est pas rien.

J'aimerais également vous assurer ici que les comptes 2011 à 2024 sont aussi clairs que l'eau de notre beau Ruau. Les comptables des générations à venir, qu'ils soient de Saint-Blaise, d'Enges ou d'ailleurs n'auront ainsi pas à vivre l'expérience d'un réveil sur classeur et c'est aussi bien comme cela.

La fortune que nous avons réussi à reconstituer grâce à votre aide sera fort utile à la réalisation des beaux projets qui attendent la nouvelle Commune de Laténa et nous nous réjouissons, comme vous, de ce cadeau de naissance qui devrait lui garantir une jeunesse dorée.

Me voici arrivé au terme de cette audacieuse prise de parole qui visait, en résumé, à vous dire merci, merci à Saint-Blaise et longue vie à Laténa !!!

9. Fusion : point de situation

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

M. Marc Renaud (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Avec l'élection du Conseil communal de Laténa la semaine dernière, nous sommes entrés de plein pied dans une période de transition politique, période qui va durer jusqu'à la fin de l'année.

Le comité de pilotage va vivre sa dernière séance la semaine prochaine, séance qui marquera la passation du pilotage du projet de fusion au nouveau Conseil communal. Le Copil, comme entité, sera ainsi dissout et le nouvel Exécutif deviendra l'interlocuteur principal pour les travaux de préparations vers la nouvelle commune de Laténa.

Les membres des 4 Exécutifs en fonction jusqu'à fin 2024 travailleront directement avec le nouveau Conseil communal selon les dicastères de chacun-e et selon leurs disponibilités. Le but est de profiter de cette phase de transition afin de remettre les dossiers en cours.

Ressources humaines

Actuellement, le processus qui nous occupe (et préoccupe) le plus est certainement celui des ressources humaines.

Triaspect, l'entreprise mandatée pour l'accompagnement RH, est totalement investie et fait un travail énorme de façon compétente et reconnue par les conseils communaux ainsi que par le personnel.

Les inquiétudes d'une partie du personnel (et surtout à Saint-Blaise) sont importantes et légitimes. Les incertitudes concernant les postes ou le lieu de travail, sont grandes et préoccupent une partie du personnel. Le Conseil communal a encore dernièrement eu une séance avec les cadres où nous avons eu un retour sur leur ressenti concernant la situation actuelle.

D'une part, nous compatissons avec leur inquiétude et d'autre part nous faisons tout notre possible pour que le processus d'attribution des postes se fasse de façon la plus neutre, transparente et cohérente possible.

La semaine prochaine (le 2 juillet), Triaspect va rencontrer le personnel des communes afin de lui présenter l'organigramme (non rempli) et leur expliquer la marche à suivre pour les postulations à certains postes. Mais la plus grande partie des postes reste inchangée au sein de Laténa, par exemple, pour la majorité du personnel du GSR, des voiries, des conciergeries ou de la Souris Verte à Hauterive.

Dès mi-juillet, il y aura une phase d'entretiens de postulation qui durera jusqu'à fin août. Il devrait y avoir 20-30 entretiens. Ces entretiens se feront par deux collaborateurs de Triaspect. Il n'y aura aucun conseiller communal (sortant ou nouvellement élu), ni administrateur-trice présent.

Mi à fin septembre, les chefs de services seront nommés par les nouveaux conseillers communaux et sur proposition faites par Triaspect. A partir de fin septembre, le nouveau Conseil communal aura une équipe de responsables sur qui s'appuyer afin de poursuivre la mise en place de la nouvelle commune.

Commissions

Chers membres du Conseil général, vous êtes pour la plupart membres de commissions ou de syndicats intercommunaux. Votre travail se poursuit jusqu'à la fin de l'année.

Membres de commissions vous avez la possibilité de remettre un rapport au nouveau Conseil communal afin de transmettre les éléments qui vous paraissent importants à transmettre (cela peut être des thématiques à traiter à l'avenir ou des idées de fonctionnement de votre commission pour la suite).

Par exemple, les commissions de police de feu des 4 communes se sont rassemblées à plusieurs reprises afin de rédiger un rapport commun qui sera remis au Conseil communal de Laténa. Je vous conseille vivement de réfléchir à la question pour les commissions dans lesquelles vous êtes impliqués. Saint-Blaise n'aura pas de membre dans le nouvel Exécutif et il faut être d'autant plus attentif à la passation des informations en vue de 2025.

Communication

Il y a sur les sites internet des 4 communes, dans la rubrique « politique », une catégorie qui s'appelle « Laténa news » dans laquelle des infos sont transmises régulièrement.

Le Conseil communal est à disposition si vous avez des questions sur le processus de fusion.

10. Communication du Conseil communal

Pas de prise de parole.

11. Motions et proposition

Pas de prise de parole.

12. Interpellations et questions

Pas de prise de parole.

La Présidente rappelle la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 26 septembre 2024 à 19h30.

La Présidente clôt la séance, il est 20h53.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Présidente


Nathalie Müller

Le secrétaire


Nicolas Droz